

République Française  
Département du  
Bas-Rhin

Commune de  
Mommelshoffen

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 30 AOUT 2021

Nombre de membres  
en exercice : 10  
en séance : 8

Le 30 Août 2021 à 18 h 30, dans la salle de réunion de la Mairie de **Mommelshoffen**, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le 27 Juillet 2021, s'est réuni sous la Présidence de **M. KASTNER Stéphane, Maire**.

#### Membres présents :

Mmes et MM. FLICK Estelle, FRIEDERICH Cindy, GAESTEL Jean-Christophe, LEIDNER Serge, LOEBS Arnaud, MENRATH Patrice et MEYER Arsène

Absents excusés : MM. ALBRECHT Ludovic et HAUSS Olivier

Mr MEYER Arsène est désigné comme secrétaire de séance.

### REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLUI DU HATTGAU : AVIS DE LA COMMUNE SUR L'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE HOFFEN SITUÉE SUR LE BAN DE RITTERSHOFFEN

#### **Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :**

Le PLUi du Hattgau est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Hattgau et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol.

Il est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

La révision allégée du PLUi du Hattgau, engagée le 19 Mai 2021, a pour objet de permettre l'extension de la station d'épuration à Rittershoffen. Le dossier est en cours d'étude ; il fait l'objet d'une concertation avec le public et d'échanges avec les personnes publiques associées.

Le Conseil Communautaire arrêtera prochainement le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et tirera en même temps le bilan de la concertation. Conformément à la délibération relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et ses Communes membres en date du 19 Mai 2021, le Conseil Municipal de chacune des Communes est sollicité pour donner son avis préalablement à la décision du Conseil Communautaire.

La Commune de Mommelshoffen a été saisie par le Président le 26 Août 2021 et doit se prononcer avant le 30 Septembre 2021.

Le Maire présente le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et notamment les modifications apportées sur le ban communal de Rittershoffen.

SOUS-PREFECTURE

06 SEP. 2021

HAGUENAU-WISSEMBOURG

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Mai 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Mai 2021 fixant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les Communes membres dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Vu la saisine du Président de la Communauté de Communes en date du 26 Août 2021, accompagnée du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

**Entendu** l'exposé de Mr le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Décide à l'unanimité :**

de donner un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau.

**Dit que :**

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Délibération signée par tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
Mommelshoffen, le 30 Août 2021  
Le Maire, KASTNER S.

